

DEPARTEMENT De l' AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2023/4/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 26 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 octobre à 19h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Mr X. PASSET, Mr. E.FLAMANT, Mr F.FORTIN, Mme D.FURGEROT, Mr L.FOURNIER, Mme B. CARPENTIER, Mr D.FERNANDES, Mr D. LETEMPLE, Mme M.MIELCAREK, Mr F.GACH, Mr T.FLEUREAU, Mme M.FAXELLE, et Mr H.DEPREZ

Pouvoirs : néant

Excusés : Mr P. AUDIN et Mme N. LEROY

Mr F.FORTIN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Demande de subvention fond vert

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dispositions du fond vert (préfecture), fond d'accélération de la transition écologique, notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Il précise que l'ambition écologique du projet financé doit permettre la rénovation de la 4 -ème classe afin de réduire la consommation énergétique.

Il rappelle que des pompes à chaleur vont être installées au sein de l'école, et que cette installation fait l'objet de subventions obtenues avec la région et le département. Ce qui constitue un bouquet de travaux éligibles au fond vert.

Un audit énergétique a été réalisé par une personne de l'ADICA qui préconise de refaire l'isolation de la classe.

Il convient donc de procéder à l'isolation de la 4-ème classe, avec abaissement du plafond et quelques travaux électriques.

En ce qui concerne le Fond Vert : les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année, il n'y a pas de taux de subvention prédéterminé (dès que des devis auront été établis la personne de la sous-préfecture en charge des dossiers propose de calculer l'aide à laquelle nous pouvons prétendre, le gain énergétique doit être d'au minimum 30%.

Monsieur Le Maire demande donc à son Conseil, l'autorisation de faire les démarches auprès de la préfecture de l'Aisne afin d'obtenir une subvention Fond Vert pour la rénovation de la classe.

Le conseil décide à l'unanimité :

D'approuver les travaux de rénovation de la 4-ème classe ;

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fond Vert ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET
2023.11.16 10:40:27 +0100
Ref:20231114_091401_1-1-O
Signature numérique
le Maire